

Qui veut être
mon Business Angel ? 

04/07/2022 | Dossier de presse

Qui veut être mon Business angel ?

Vous avez le projet, ils peuvent investir !

Conférence de presse, lundi 4 juillet 2022

Sommaire

- 1. Le contexte**
- 2. L'événement**
- 3. Calendrier et modalités de participation**
- 4. Notre partenaire IFP Patrimoine**

1. Le contexte

La Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie a parmi ses missions d'accompagner la création et le développement des entreprises sur tout le territoire. Elle insuffle cet esprit entrepreneurial dans ses actions au quotidien ainsi que du côté de ses écoles : au Centre de formation par alternance et à l'École de gestion et de commerce Pacifique Sud, où elle a par exemple créé en 2017 un parcours « Entreprendre » pour permettre aux étudiants porteurs d'un projet de le mettre en œuvre pendant leur cursus grâce à un accompagnement personnalisé. Depuis 2020, c'est avec le lancement du « Rendez-vous des petits entrepreneurs » que la Chambre insuffle l'esprit pionnier dès le plus jeune âge.

En 2021, les élus de la CCI ont souhaité **faciliter l'accès au financement des porteurs de projet et des entrepreneurs** afin de renforcer leurs chances de succès.

C'est la raison pour laquelle ils ont lancé ce nouvel événement « Qui veut être mon Business angel ? », afin de les mettre en relation avec des investisseurs potentiels.

Sur les **18 dossiers reçus, 7 entrepreneurs** en recherche de financement, **avaient été retenus et avaient pu pitcher leur projet** devant un parterre d'investisseurs potentiels, pour tenter de les convaincre de les accompagner financièrement sur leur projet.

À l'issue de ce 1^{er} événement, **3 porteurs de projet ont bénéficié de l'accompagnement de Business angels.**

En 2022, la CCI-NC renouvelle cet événement, grâce à la poursuite de son partenariat avec IFP Patrimoine.

2. L'événement

a) Le concept

L'événement s'adresse à tout **porteur de projet, repreneur d'entreprise ou entrepreneur souhaitant développer son entreprise**, qui souhaite faire **financer son projet** et/ou **se faire accompagner** et **conseiller** par un Business angel et ainsi **bénéficier de son réseau** et de **son expérience**.

L'événement se déroule en 4 étapes distinctes :

1. Dépôt des candidatures

→ Du 4 juillet au 2 septembre 2022

Les porteurs de projet et entrepreneurs intéressés doivent remplir et retourner le dossier de candidature complet à la CCI par mail à businessangel@cci.nc avant le **2 septembre 2022**.

Dossier disponible sur www.cci.nc

2. Présélection des candidatures

→ Septembre 2022

Les dossiers reçus seront analysés et les candidats présélectionnés seront invités à présenter leur projet devant un jury.

3. Sélection par le jury

→ Septembre 2022

Les candidats présélectionnés devront défendre leur projet devant un jury afin de valider leur participation à l'événement. Ils seront accompagnés en amont par les partenaires de l'événement (l'ADECAL et Choose NC) ainsi que par les conseillers CCI, afin de bien ficeler leur projet sur le fond, avant le passage devant le jury.

4. Phase de préparation des candidats retenus par le jury

→ Octobre 2022

Les candidats retenus par le jury seront ensuite coachés sur la forme, en vue de préparer leur pitch pour le jour J.

5. Jour J, les pitches devant les Business angels

→ 27 octobre 2022 à l'auditorium de la CCI

Les candidats auront 10 minutes chacun pour présenter leur projet aux Business angels présents, puis 10 minutes pour répondre à leurs questions.

Objectif : les convaincre de les financer !

Les candidats dont les projets auront intéressé des investisseurs potentiels pourront ensuite les rencontrer lors de speed meetings, en vue d'aboutir sur d'éventuelles négociations/affaires. Les transactions se font a posteriori et à la discrétion de l'entrepreneur et du Business angel.

Clôture de l'événement par des échanges et du networking autour d'un verre.

b) Qu'est-ce qu'un Business angel ?

Un Business angel peut être une personne physique ou morale qui décide d'investir une partie de son patrimoine financier dans des sociétés. Il ou elle a donc une réelle expérience de la vie entrepreneuriale qui l'amène à partager son carnet d'adresses, ses structures et à donner des conseils judicieux pour favoriser le développement de l'entreprise et la conduire à sa réussite. En général, il reste minoritaire au capital de l'entreprise mais participe activement à la vie de l'entreprise et à la prise de décision.

c) Pourquoi faire appel à un Business angel ?

Les Business angels apportent non seulement des capitaux pour renforcer les fonds propres de l'entreprise et lui permettre de percer sur son marché, mais aussi leur expérience, leurs compétences ainsi qu'une caution morale au projet et à son porteur.

Le financement par les business angels est un formidable effet de levier pour obtenir d'autres financements (bancaires par exemple).

3. Calendrier et modalités de participation

- 4 juillet : lancement des inscriptions
- 2 septembre : fin des inscriptions
- Septembre : étude des candidatures / jury
- 27 octobre : événement « Qui veut être mon Business angel ? »

Qui veut être mon Business angel est un événement gratuit ouvert à toute personne de plus de 18 ans.

Renseignements, règlement et inscriptions sur le site jusqu'au 2 septembre 2022 : www.cci.nc ou par mail à : businessangel@cci.nc

4. Notre partenaire IFP Patrimoine



IFP Patrimoine est une société de conseil en gestion de patrimoine depuis 1992 à Nouméa. La société IFP Patrimoine est composée de 13 personnes et possède les agréments de Conseiller en Investissements Financiers, de Mandataire d'Intermédiaire en Opération de Banque, et de Courtier en Assurance dans la catégorie « b » N° RIAS : NC170011.

Les conseillers d'IFP Patrimoine sont des experts de la gestion de patrimoine dont le rôle est de sélectionner les meilleures solutions patrimoniales et financières pour les clients calédoniens, selon leurs besoins, et au moment le plus opportun. Leur expertise leur permet d'aborder avec eux tous les aspects relatifs au patrimoine, qu'il s'agisse de fiscalité, d'assurance-vie, d'immobilier avec les SCPI (Société Civile de Placement Immobilier), ou de placement financier. Les conseillers offrent, en plus **de l'expertise et du conseil, une valeur ajoutée en termes de temps, une tranquillité d'esprit, et une aide dans la préparation des étapes clés de la vie.**

Le cabinet IFP Patrimoine est membre de la **Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine.**

Contact presse

Sidonie Ganatchian

Directrice communication et marketing CCI-NC

s.ganatchian@cci.nc

Tél. : 24 31 48 – 77 45 78